

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DONNAINT Cédric, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Adrien, SEBI Carine.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : CASAGRANDE Hervé, DON Daniel, JACQUET Julie, PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis.

Ayant donné procuration : DON Daniel à CHOPO Guy, PENNE Stéphane à COMMENGE Hélène.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2019/026 – Délibération : création d'une régie

Il est nécessaire de créer une régie à compter du 15 mai 2019 pour recevoir les encaissements de la caution des équipements nautiques du port dans le cadre de sa gestion par la mairie. Les dépenses diverses : essence, fournitures bureau, salaires... seront prise sur le budget communal. Un acte constitutif et des arrêtés nommant les régisseurs titulaires et suppléants seront pris en ce sens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à créer la-dite régie.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2019/027 – Délibération : CDD agent technique saisonnier à temps plein / Création d'emploi non permanent

Monsieur Le Maire explique qu'en raison du travail saisonnier des agents techniques il est nécessaire de procéder à une création d'emploi non permanent, à 35/35° pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2019.

Cet emploi étant à pourvoir le plus rapidement possible, des entretiens professionnels vont avoir lieu rapidement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne l'accord au Maire de signature de tous documents relatifs à cette embauche

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2019/028 – Délibération : CDD agent technique saisonnier à mi-temps / Création d'emploi non permanent

Monsieur Le Maire explique qu'en raison du travail saisonnier des agents techniques il est nécessaire de procéder à une création

d'emploi non permanent, à savoir 17.5/35° pour une durée de 1 mois à compter du 6 mai 2019, éventuellement renouvelable.
Cet emploi étant à pourvoir le plus rapidement possible, des entretiens professionnels vont avoir lieu rapidement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne l'accord au Maire de signature de tous documents relatifs à cette embauche

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Pavillon Bleu

Aucune communication possible avant le 22 mai 2019.

Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Le scrutin est ouvert de 8h à 18h.

Inauguration des réalisations communales

L'inauguration de la salle des fêtes aura lieu le samedi 15 juin.

A cette occasion, le programme suivant est mis en place :

- 10h00 : Cérémonie du 8 mai au Monument aux Morts récemment rénové
- 10h30 : Visite des écoles suite aux travaux de création de classe et d'isolation extérieure
- 11h15 : Discours d'inauguration et vin d'honneur à la salle communale
- 12h00 : Repas annuel des retraités de plus de 65 ans

Fin de la séance : 19h40

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2019/026	Délibération : création d'une régie
2019/027	Délibération : CDD agent technique saisonnier à temps plein / Création d'emploi non permanent
2019/028	Délibération : CDD agent technique saisonnier à mi-temps / Création d'emploi non permanent

Ainsi fait et délibéré le 24 avril 2019.

Hervé CASAGRANDE <i>Absent excusé</i>	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE	Daniel DON <i>Procuration à Guy CHOPO</i>	Cédric DONNAINT
Christophe HERIN	Julie JACQUET <i>Absente excusée</i>	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE <i>Procuration à Hélène COMMENGE</i>
Adrien ROBERT	Marylise SAINT-JEAN <i>Absente excusée</i>	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	